



## L'Administration communale d'Anderlecht recrute!



### Conseiller en prévention niv. 1 ou niv. 2 (M/F/X) CDI

<b>Niveau</b>	B (Bachelier) ou A (Master)
<b>Service</b>	Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail
<b>Département</b>	Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail
<b>Mission générale</b>	<p>Le conseiller en prévention assiste l'employeur et la ligne hiérarchique dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre de la politique de gestion des risques conformément à l'arrêté royal du 27 mars 1998 et aux législations en matière de bien-être au travail.</p> <p>Il bénéficie de l'appui et est supervisé par le conseiller en prévention responsable du SIPPT de l'administration communale.</p>
<b>Tâches et responsabilités principales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'identification des dangers et collaborer avec la ligne hiérarchique dans l'analyse permanente des risques</li> <li>• Être à la disposition des personnes présentes dans l'administration pour toutes les questions qui relèvent de l'application de la législation</li> <li>• Participer à l'élaboration et à la mise à jour des plans de prévention</li> <li>• Formuler des avis et des recommandations sur l'hygiène, les facteurs d'ambiance et d'organisation des lieux et des postes de travail</li> <li>• Participer aux analyses des accidents du travail et conseiller les responsables dans la mise en œuvre des mesures de prévention</li> <li>• Participer à l'élaboration des procédures internes d'urgence, de prévention incendie et à l'organisation des premiers secours</li> <li>• Rendre des avis sur la rédaction des instructions et l'information, l'accueil et la formation des travailleurs</li> <li>• Contrôler l'efficacité des mesures prises</li> <li>• Remettre des avis dans le cadre de la procédure d'achat (3</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>feux verts)</li> <li>Participer à la procédure d'accueil des nouveaux travailleurs</li> <li>Effectuer des visites fréquentes des lieux de travail</li> <li>Sensibiliser le personnel à l'importance du respect des règles de sécurité</li> <li>Collaborer avec le SEPPT et organiser l'approche multidisciplinaire</li> <li>Suivre la législation et les développements récents dans les matières concernées</li> </ul>
<b>Compétences comportementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Esprit d'équipe</li> <li>Organisation et sens des priorités</li> <li>Capacité de communication et de négociation</li> <li>Pouvoir de persuasion et diplomatie</li> <li>Prise d'initiative</li> <li>Capacité d'adaptation</li> <li>Rigoureux et précis dans le travail</li> <li>Respect de la confidentialité, discrétion</li> <li>Intégrité et conscience professionnelle</li> </ul>
<b>Compétences techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance de la législation relative au bien-être au travail</li> <li>Connaissance du fonctionnement des services publics</li> <li>Connaissance des 2 langues nationales nécessaire (Fr/NL) tant à l'oral qu'à l'écrit</li> <li>Connaissance en bureautique : MS Office (Word, Excel, Powerpoint)</li> <li>Autonomie</li> </ul>
<b>Conditions d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Master ou bachelier (orientation technique de préférence : bâtiments, mécanique, électricité, chimie, etc.)</li> <li><b>et titulaire de la formation complémentaire</b> de niveau 1 ou 2 visée à l'A.R. du 17 mai 2007</li> <li><b>! Le certificat de conseiller en prévention est obligatoire pour ce poste</b></li> </ul> <p>NB : Si vous avez obtenu votre diplôme dans un pays en dehors de la Belgique, vous pouvez participer à la sélection à condition que vous ayez obtenu une équivalence de diplôme délivrée par la Communauté française ou Néerlandophone . Veuillez annexer l'équivalence de diplôme à votre candidature</p>
<b>Offre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat à durée indéterminée</li> <li>Régime de travail : Temps plein ;</li> <li>Horaire : 37h30/semaine;</li> <li>Un environnement de travail bienveillant, stimulant, dynamique et satisfaisant;</li> <li>Barème de la fonction publique pour le niveau A ou B.</li> <li>Prime de bilinguisme (si possession Selor);</li> <li>Congé annuel : 20 jours et 6 jours extra-légaux pour un temps plein;</li> <li>Congé réglementaire (14 jours) pour un temps plein calculés en fonction de votre date de début;</li> <li>Assurance hospitalisation ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Larges possibilités de formations;</li> <li>• Intervention dans les frais de transport en commun à 100% (cf. Règlement);</li> <li>• Possibilité d'effectuer du télétravail</li> <li>• Chèques-repas de 5 euros par jour presté.</li> </ul>
<b>Comment postuler</b>	<p><b>Vous aimez les défis et désirez rejoindre une chouette équipe ?</b></p> <p>N'hésitez pas à postuler directement en ligne via ce lien :  <a href="https://jobs.anderlecht.be/fr/vacature/75626/conseiller-en-prevention-niveau-1-ou-niveau-2-m-f-x--cdi/">https://jobs.anderlecht.be/fr/vacature/75626/conseiller-en-prevention-niveau-1-ou-niveau-2-m-f-x--cdi/</a></p> <p>et envoyez-nous les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Racontez-nous pourquoi vous avez envie de travailler au SIPPT d'Anderlecht dans une <b>lettre</b> et rajoutez votre <b>CV</b></li> <li>• Copie de votre <b>diplôme</b> de Master ou Bachelier</li> <li>• <b>Copie de votre certificat de conseiller en prévention niveau 1 ou 2</b></li> </ul> <p>Date limite pour postuler : <b>26/12/22</b></p> <p><i>Les candidatures incomplètes (n'incluant pas tous les documents requis) ne seront pas prises en considération.</i></p>
<b>Procédure de sélection</b>	<p>La sélection se fait sur base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des conditions d'accès reprises ci-dessus,</li> <li>• du CV et de la lettre de motivation,</li> <li>• du diplôme selon le niveau recherché,</li> <li>• du certificat de conseiller en prévention,</li> <li>• d'entretien basé sur les compétences et la motivation et,</li> <li>• d'éventuelle épreuve écrite ou pratique</li> </ul>
<b>Diversité</b>	<p>La commune d'Anderlecht sélectionne les candidats sur base de leurs compétences et ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap ou de nationalité. Nous encourageons les personnes en situation de handicap à postuler. Nous tiendrons compte des éventuelles adaptations nécessaires tant en ce qui concerne la procédure de recrutement que de l'intégration au sein de l'administration.</p>